

S.A FLORIDIENNE N.V.
Chaussée de Tervuren 198F
1410 WATERLOO

RPM Nivelles - TVA BE-0403.064.593

Les actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 30 janvier 2007 à 11 heures au siège social, chaussée de Tervuren 198F à 1410 Waterloo.

ORDRE DU JOUR

1. Proposition de révoquer le mandat d'administrateur de la s.a. Belgocodex (représentant permanent Monsieur Jean Marie Delwart).
Proposition de décision : le conseil d'administration recommande d'approuver cette proposition et de révoquer le mandat d'administrateur de la s.a. Belgocodex (représentant permanent Monsieur Jean Marie Delwart).
2. Proposition de révoquer le mandat d'administrateur de la s.a. Servim (représentant permanent Monsieur Bernard Delwart).
Proposition de décision : le conseil d'administration recommande d'approuver cette proposition et de révoquer le mandat d'administrateur de la s.a. Servim (représentant permanent Monsieur Bernard Delwart).
3. Proposition de nommer comme administrateur la s.a. Sparaxis (représentant permanent Monsieur Marc Bellefroid) sis Avenue M. Destenay 13 à 4000 Liège. Le mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.
Proposition de décision : le conseil d'administration recommande d'approuver cette proposition et de nommer comme administrateur la s.a. Sparaxis (représentant permanent Monsieur Marc Bellefroid) sis avenue M. Destenay 13 à 4000 Liège). Ce mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société en 2010.
4. Points mis à l'ordre du jour à la demande de la s.a. Aurea en vertu de l'article 532 du code des sociétés:
 1. Proposition de créer deux nouveaux mandats d'administrateurs et de nommer comme administrateurs la s.a. Aurea (représentant permanent Monsieur Joël Picard) et Monsieur Gérard Dumonteil.
Proposition de décision : le conseil d'administration recommande de ne pas approuver cette proposition
 2. Proposition de révoquer le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Bodson :
Proposition de décision : le conseil d'administration recommande de ne pas approuver cette proposition

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires devront se conformer à l'article 17 des statuts et déposer leurs titres au porteur au moins six jours ouvrables avant l'Assemblée aux sièges et agences belges de la Banque ING, de la Fortis Banque, de la Banque Dexia, de la Banque Degroof ou au siège social de la société.

Les actionnaires nominatifs doivent, dans le même délai, informer la société de leur intention d'assister à l'Assemblée en indiquant le nombre de titres pour lequel ils entendent prendre part au vote.

Le Conseil d'Administration